



Réforme des retraites : pour SUD Santé Sociaux c'est toujours NON !

Pour la défense des retraites, l'amélioration de nos conditions de travail, l'augmentation de nos salaires, pour plus de moyens...

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE

Sous couvert d'universalité et d'équité, le gouvernement veut niveler vers le bas les droits acquis.

Le calcul de la retraite sur l'intégralité de la carrière via la retraite à point, et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ce qui permettait d'éliminer les plus mauvaises années, ou sur les 6 derniers mois dans le public, promet une baisse des pensions conséquente dans notre secteur notamment pour les femmes. Les femmes sont les plus nombreuses à travailler à temps partiels, imposés ou « choisis » et à interrompre leur carrière pour élever les enfants ou s'occuper de parents.



Les professionnel.le.s de la santé, du social et du médico-social exigent de partir à la retraite à un âge décent, en bonne santé, avec une pension digne.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle à l'amplification du mouvement contre cette réforme, par la grève et les actions organisées partout sur le territoire jusqu'au retrait de ce projet de loi régressif

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle à la grève reconductible les 22, 23 et 24 janvier 2020 !

La Fédération SUD Santé Sociaux revendique :

- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition seul garant de solidarité inter-générationnelle
- La prise en compte des années d'études et d'inactivité (chômage, congés parentaux, l'intégration de toutes les primes et indemnités dans le traitement de base et le calcul des retraites sur la base des six meilleurs mois, dans le public comme dans le privé.)
- La reconnaissance de la pénibilité dont le maintien de la catégorie active dans la FPH, l'extension de la catégorie active et un départ anticipé à la retraite à l'ensemble des salarié.e.s des secteurs public et privé de la santé, du médico-social et du social, et un dispositif similaire dans l'ensemble du monde du travail soumis à des pénibilités comparables
- La revalorisation du minimum vieillesse
- La réduction des inégalités femmes hommes, en s'attaquant aux racines du problème, par le partage des richesses, le partage de l'emploi, l'augmentation conséquente des retraites des femmes.
- Le retour à la bonification de 1an/enfant dans le public et élargissement au secteur privé et les mêmes droits pour les femmes et les hommes ayant élevé trois enfants et plus, sans condition d'interruption d'activité.

